



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 20 novembre 2024

Membres présents : Mmes MARGOT Laëtitia et THIRIOT Sandrine, MM. BELFAKIR Taoufiq, DESCHAMPS Bernard et HENRY Jean-Pol.

Membres excusés : MM. CHARUEL Francis et GRANDJEAN Thierry.

COMPETITIONS INTERDISTRICTS

Match n°50848.1 : Entente Sud 54 – Bar le Duc Fc du 09 novembre 2024 U18 Interdistricts – groupe B

Réclamation d'après-match

La commission prend connaissance du courriel d'Entente Sud 54 reçu en date du 12 novembre 2024 qui stipule qu'un joueur du Bar le Duc Fc serait susceptible d'avoir participé à la rencontre en état de suspension.

Considérant que cette contestation est prise en compte au titre d'une réclamation d'après-match conformément à l'article 187.1 des règlements généraux de la FFF ;

En conséquence, la commission décide de transmettre le courriel de l'Entente Sud 54 au club de Bar le Duc Fc et lui demande de formuler ses observations pour le 25 novembre 2024 au plus tard.

Match n°51514.1 : Usb Longwy 1 – Fc Dombasle 1 du 16 novembre 2024 U18 Féminines à 8 Interdistricts

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance de la feuille de match de la rencontre citée en rubrique et constate qu'elle n'a pas été jouée en raison d'un problème d'éclairage.

En conséquence, la commission demande aux deux clubs de transmettre leurs observations concernant cette rencontre non jouée, pour le 25 novembre 2024 au plus tard.

COMPETITIONS DU DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL

Courriel du Fc Verdun Belleville Grand Verdun reçu en date du 07 novembre 2024 qui confirme l'engagement de son équipe U15 R2 en Coupe Meuse U15 et l'engagement de son équipe U18 R2 en Coupe Meuse U18.

Courriel de l'Entente Centre Ornain reçu en date du 06 novembre 2024 qui confirme l'engagement de ses équipes U17 Interdistricts et U19 R1 en Coupe Meuse U18.

Match n°51124.1 : Sc Commercy 2 – As Baudonvilliers 1 du 17 novembre 2024 Séniors D3 Groupe B

Déclaration de forfait

La commission prend connaissance du courriel du Sc Commercy reçu en date du 16 novembre 2024, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :
As Baudonvilliers 1 bat Sc Commercy 2 : 3 à 0 par forfait
Moins un point au classement pour l'équipe du Sc Commercy 2.

Frais financiers à la charge du Sc Commercy (503591) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 31.60 €
Amende de forfait tardif à rembourser à l'As Baudonvilliers (546156) : 31.60 €.

Mme Margot Laëtitia n'a participé ni à la délibération, ni à la prise de décision.

Match n°51994.1 : Rc Saulx et Barrois 1 – LL Vaucouleurs 2 du 16 novembre 2024 U18 D1

Déclaration de forfait

La commission prend connaissance du courriel du club de LL Vaucouleurs reçu en date du 14 novembre 2024, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :
Rc Saulx et Barrois 1 bat LI Vaucouleurs 2 : 3 à 0 par forfait
Moins un point au classement pour l'équipe de LI Vaucouleurs 2.

Frais financiers à la charge de LL Vaucouleurs (503783) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 27.05 €
Amende de forfait tardif à rembourser au Rc Saulx et Barrois (539645) : 27.05 €.

Festival U13 Pitch :

Appel à candidatures pour l'organisation de la finale Départementale du Festival U13 Pitch programmée le samedi 5 avril 2025

Conditions : Il faut impérativement avoir quatre (4) terrains de foot à 8 et le club qui candidate doit obligatoirement avoir son équipe qualifiée pour la finale U13 garçons (cf liste ci-dessous) ou la finale U13 féminines.

Liste des équipes qualifiées pour la finale départementale U13 garçons :

Bar le Duc FC
US Behonne Longeville
Entente Centre Ornain
ASC Charny
SC Commercy
Lérouville Vignot
Entente Mangiennes Spincourt
AS Stenay Mouzay
Us Thierville
Entente Tréveray Gondrecourt
Entente VHF Etain
FC Verdun Belleville GV

Candidatures à envoyer à : secretariat@meuse.fff.fr avant le 10 décembre 2024.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de la Meuse (secretariat@meuse.fff.fr) ou DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL au 13 bis rue Robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC) dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,



THIRIOT Sandrine

Le président,



HENRY Jean-Pol